

double; parmi les trois indices, nous leur appliquons l'indice qui grimpe le plus lentement.

Ce qui m'inquiète, ce n'est pas seulement que nous ayons choisi quelque chose de mathématiquement désavantageux pour nos citoyens âgés, mais bien que nous ne semblons pas disposés à reconnaître—le présent article ne le reconnaît sûrement pas—que nos propres citoyens âgés ont droit non seulement à ce que leurs pensions soient protégées contre les hausses du coût de la vie, mais à ce que leurs pensions tiennent compte de l'élévation du niveau de vie. Ne l'oublions pas, ils sont encore citoyens canadiens; ils sont encore membres de la famille canadienne. Les changements qui surviennent dans le niveau de vie et dans le climat qui nous entoure sont tout aussi réels pour eux qu'ils le sont pour les travailleurs et pour les jeunes. Les gens qui travailleront encore chercheront à obtenir des augmentations de traitements et de salaires quand ils en auront l'occasion. D'après notre expérience, on donne suite à ces demandes. Mais il y a aussi les autres personnes, qui se chiffreront par millions avec les années, à qui nous dirons: non, le seul ajustement que nous apporterons à vos pensions est à l'égard de l'indice du coût de la vie. On pourra encore bénéficier des mêmes biens et services qu'au moment de la présentation de cette mesure législative, mais ce sera tout. N'espérez pas profiter des améliorations de notre économie ni de la prospérité croissante de notre société.

A mon avis, c'est loin d'être suffisant. Je sais que le ministre l'a déclaré l'autre jour, le montant de \$75 prévu dans cet article n'est pas établi pour l'éternité. C'est reconnaître ce que j'ai toujours su, c'est-à-dire qu'aucune mesure législative ne met la question des pensions à l'abri de la politique. Je me demande même si c'est un mal. En somme, qu'est-ce que la politique, sinon le droit de nous préoccuper de ce qui touche la population? Et une chose qui touche les Canadiens, c'est le niveau de vie. Je ne vois donc rien de mal à ce que toute la question des pensions continue d'être une affaire politique. Je trouve qu'il n'est pas du tout satisfaisant de dire à nos vieillards qu'ils peuvent s'attendre à une augmentation de l'ordre de 75c. ou \$1.50, tout au plus, à compter d'une base de \$75, tandis que les autres obtiennent des hausses bien plus considérables et que notre produit national brut augmente.

Malgré toutes les instances, l'article 120 n'a pas changé depuis la présentation du bill, malgré toutes les discussions au sein du comité. A mon avis, le gouvernement devrait nous

[M. Knowles.]

dire pourquoi il n'est pas disposé à utiliser l'excellent et ingénieux indice des salaires qu'il a employé pour établir un parallèle entre salaires et pensions, afin de l'adapter aux pensions après l'avoir adapté aussi aux salaires. Je reconnais que nous devons avoir un indice. Toutefois, nous devons suivre l'indice le meilleur et le plus favorable pour les personnes âgées. L'indice du coût de la vie n'est pas suffisant. C'est l'indice des salaires que devrait suivre cet article.

**M. Leboe:** Nous sommes tous inquiets, je pense, de voir que les pensions perdent leur pouvoir d'achat avec le temps. Ceux qui doivent vivre de pensions ou de revenus fixes ont souffert des hausses du coût de la vie. Il est tout à fait souhaitable, je pense, d'assurer une certaine stabilité du pouvoir d'achat des dollars provenant de pensions ou de revenus fixes.

Mais je ne suis aucunement convaincu que nous devrions essayer d'y arriver par la méthode exposée dans le bill, notamment en rattachant les pensions à l'indice des prix. A mon sens, il faudrait instituer un organisme chargé de rajuster les pensions conformément à l'indice des prix à la consommation, mais je ne crois pas que les pensions devraient suivre automatiquement l'indice des prix. Il me semble que ce serait là établir un précédent dangereux.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre nous a dit qu'il préconisait une extension de ce régime à bien des domaines différents. Si nous suivions cette voie jusqu'au bout, nous arriverions aisément au point où nous perdriions toute responsabilité et toute contrainte en ce qui concerne le maintien à un niveau équitable du pouvoir d'achat du dollar. Nous pourrions arriver au point où des indices de ce genre s'étendraient jusqu'à viser les obligations, les rentes et un vaste domaine d'activité. Si ce principe était établi, les syndicats ouvriers pourraient dire que les salaires devraient suivre automatiquement l'indice des prix à la consommation. A mon sens, c'est là un précédent très dangereux et il y a lieu de se demander, monsieur le président, où l'on pourra s'arrêter une fois engagés dans cette voie. Nous devrions envisager sérieusement l'avenir sous ce rapport.

**M. le président suppléant:** L'amendement est-il adopté?

**M. Chatterton:** Monsieur le président, le député de Winnipeg-Nord-Centre a demandé au ministre de nous expliquer pourquoi on avait choisi d'augmenter graduellement la sécurité de la vieillesse d'après l'indice de pension plutôt que d'après, mettons, l'indice